



problème d'état des lieux de sortie

Par **didine**, le **26/01/2009** à **10:27**

Bonjour,

Je déménage prochainement d'un studio d'étudiant et ai demandé un rendez-vous avec mon propriétaire afin de faire l'état des lieux de sortie. Il ne peut se rendre disponible le jour du déménagement à l'heure que lui ai proposée (entre 11 h 00 et 13 h 00). J'ai effectivement un impératif car je dois réemménager dans une autre ville située à plus de 200 km et ai rendez-vous avec l'agence le même jour à 16 h 30 dernier délai.

Par ailleurs, il ne veut pas non plus faire l'état des lieux la veille au prétexte que les quelques petits meubles seront encore présents.

Quels sont mes droits ? Le propriétaire doit-il se rendre disponible au jour et à l'heure que je lui propose ?

Merci d'avance pour votre réponse !

Par **jeetendra**, le **26/01/2009** à **12:00**

bonjour, lisez dans mon blog, l'article sur l'état des lieux, cordialement